

SÉANCE DU

30 SEPTEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Budget participatif 2021
Déclaration des projets
lauréats**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1er octobre 2021
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 1er octobre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er octobre 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUASSE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE
Madame BOUTIN à Madame de JACQUELOT
Monsieur FOUCHET à Monsieur VENUS
Monsieur MILOUTINOVITCH à Madame HABERT-DUPUIS
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Monsieur MIGEON à Monsieur JOLY
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur RICHARD

Secrétaire de séance :

Madame ANDRE

N° DE DOSSIER : 21 E 01

OBJET : BUDGET PARTICIPATIF 2021 – DÉCLARATION DES PROJETS LAURÉATS

RAPPOORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Depuis cette nouvelle mandature, la Ville encourage une plus large participation de ses citoyens dans la vie locale avec la création de nouvelles instances de concertation venant compléter celles déjà en place.

Le 15 avril 2021, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a lancé la première édition de son budget participatif. Il s'agit d'un nouveau dispositif qui permet aux habitants de proposer leurs idées d'aménagement à l'échelle de leur rue, de leur quartier ou même de la commune. Depuis le lancement de cette opération, 175 projets ont été déposés.

A l'issue de cette première phase, les services de la Ville ont étudié ces projets et leur faisabilité. Cette phase d'analyse s'est déroulée du 1^{er} juin au 31 août 2021. 18 projets ont été retenus.

Ces projets ont été soumis au vote des Saint-Germainois. Du 1^{er} au 29 septembre 2021, tous les habitants de plus de 10 ans ont pu voter pour élire leur 3 projets préférés.

L'enveloppe allouée à ce premier budget participatif est de 150 000 € pour l'année 2021. Les projets sont retenus par ordre décroissant du nombre de votes qu'ils ont reçus jusqu'à ce que le montant total de l'enveloppe allouée au budget participatif soit épuisé. Si deux projets lauréats ont été proposés par une même personne ou collectif, un seul sera réalisé pour favoriser la réalisation de projets du plus grand nombre.

La présente délibération a pour objet de présenter au Conseil Municipal la liste des projets élus par les habitants. Le Conseil Municipal prend acte de ce résultat et s'engage à les faire réaliser par les services de la Ville dès l'automne 2021 et jusqu'en 2022.

Un suivi de la réalisation des projets sera proposé sur la plateforme en ligne du budget participatif et sur tous les supports de communication de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la liste des projets retenus par les Saint-Germainois dans le cadre du budget participatif 2021.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la liste des projets retenus par les Saint-Germainois dans le cadre du budget participatif 2021 :

LISTE DES PROJETS LAURÉATS (Ordre décroissant de votes reçus. Les projets seront réalisés dans cet ordre jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire allouée) :

1. Mise en place de composteurs collectifs
2. Mise à disposition des promeneurs, sportifs et familles des fontaines d'eau potable pour se désaltérer.
3. Installation de potagers bio dans les écoles
4. Installation de jeux inclusifs, accessibles aux personnes en situation de handicap physique et mental
5. Semer des fleurs endémiques mellifères et planter des sorbiers
6. Végétalisation de la place des Rondes dans l'esprit de l'écoquartier
7. Mise en place de stations permanentes de mesure de pollution atmosphérique
8. Installation d'un terrain de basket proche de la Charmeraie
9. Installation de perchoirs à oiseaux
10. Création d'un cani-parc
11. Installation de boîtes à livres
12. Une canopée pour le square Schnapper
13. Installation d'un parcours sportif sur une promenade proche du Lycée international
14. Installation de « cendriers de vote »
15. Installation de tables de jeux avec assises
16. Installation de barbecues publics à disposition de tous
17. Installation de corolles végétalisées avec mange-debout intégrés
18. Création de parcs de stationnements vélos

Il s'engage à faire réaliser l'ensemble de ces projets par les services de la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.